

BATIR LE COMPTE SATELLITE

DE L'ECONOMIE SOCIALE

5^e colloque ADDES

APPROCHE D'UN SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE :
L'ENREGISTREMENT STATISTIQUE DE L'ACTIVITE DES MUTUELLES

Armand RAUCH

Chef du Service Statistique de la FNMFF*

Laurence BAUMLIN

Service Statistique de la FNMFF*

Avril 1987

* *Fédération Nationale de la Mutualité Française*

A l'heure actuelle, les mutuelles et leurs unions ou fédérations telles que les définit dans leurs buts et leurs structures le Code de la Mutualité, voient, peut-être plus que d'autres secteurs de l'Economie Sociale, leur activité prise en compte par la Comptabilité nationale. Classées dans le cadre central dans les "entreprises d'assurance" avec une ventilation particulière, elles sont aussi reconnues comme organismes de Protection sociale par les comptes satellites de la Protection sociale et de la Santé, ce qui n'est pas le cas des autres entreprises d'assurance.

Naturellement impliquée dans l'élaboration du compte de l'Economie sociale, la Mutualité devra y retrouver l'image de l'ensemble de ses activités, aujourd'hui éclatées pour la Comptabilité nationale en fonction de la définition des "champs" et des nomenclatures retenue par celle-ci.

Or, ces activités sont multiples et inégalement valorisées dans les Comptes nationaux du fait, soit de la difficulté à les faire entrer dans un cadre économique (représentation et défense des assurés sociaux, ...) soit du manque d'exhaustivité des sources statistiques existantes. En effet, les évaluations de l'activité des mutuelles sont fondées sur les informations recueillies et traitées par le Ministère des Affaires sociales et de l'emploi à partir des Etats statistiques remplis chaque année par toutes les mutuelles. Il existait jusqu'alors des Etats statistiques différents pour les mutuelles - petites ou importantes -, les unions départementales, les oeuvres sanitaires et sociales mais pas pour les caisses autonomes mutualistes dont relève la plus grande part de la Prévoyance mutualiste. N'étaient exploités - et avec quelques problèmes de fiabilité des données de base - que les états concernant les mutuelles (hors unions) et certaines oeuvres sanitaires (cliniques, pharmacies, centres de soins, cabinets dentaires, centres d'optique). Ne figurent dans les Comptes nationaux que les résultats du dépouillement des Etats statistiques des mutuelles hors oeuvres sanitaires et sociales.

Il n'en reste pas moins que, pour peu que l'on se garde d'en tirer trop rapidement des conclusions générales et définitives, les rapports sur les mutuelles publiés annuellement par le Ministère, qui excluent les activités des unions départementales, même pour leurs services financiers, des oeuvres sociales et des caisses autonomes mutualistes, donnent des indications intéressantes sur l'importance du phénomène mutualiste et ses évolutions, puisque, selon une estimation de la F.N.M.F. (*) cette analyse recouvre environ 70 % de l'activité économique de la Mutualité.

Nous avons extrait pour cette contribution les principaux résultats du dernier rapport du Ministère paru à ce jour - données 1983.

(*) Fédération Nationale de la Mutualité Française

En 1983, le nombre total - 6.913 - de mutuelles continue à baisser malgré la création de 12 nouvelles sociétés. Toutefois, moins du quart d'entre elles ont versé dans l'année à leurs adhérents plus de 200.000 F de prestations directes. Il faut cependant noter que plus de 5 % des groupements n'établissent pas l'Etat statistique - pourtant obligatoire - qui sert de base au rapport du Ministère des affaires sociales et de l'emploi.

Ces mutuelles sont alors comptées dans les statistiques comme ayant chacune un adhérent pour qui elles ont versé un franc de prestations en échange d'un franc de cotisations, ce qui renforce, mais sans doute à bon escient, le poids des petites mutuelles.

I. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES MUTUELLES EST TRÈS CONCENTRÉE

La proportion des petites sociétés demeure nettement prépondérante :

- . 37 % des mutuelles ont moins de 100 membres participants chacune et, de ce fait, occupent une part marginale dans l'ensemble financier de l'activité d'assurance maladie complémentaire : moins de 0,1 % des prestations versées pour 0,2% des personnes protégées.
- . 85 % des mutuelles ont moins de 2.000 membres participants chacune :
 - elles regroupent 4,5 % des personnes protégées,
 - elles versent 5 % des prestations.
- . Près de la moitié (49 %) des mutuelles ont versé moins de 5.000 F de prestations chacune
 - elles regroupent 15,8 % des membres participants
 - elles versent 0,01 % des prestations.

Quel que soit le point de vue adopté, il apparaît que l'activité d'assurance maladie complémentaire se trouve d'année en année davantage concentrée entre les mains d'un petit nombre d'organismes :

- . 54 mutuelles - soit 0,6 % de l'ensemble - ont plus de 100.000 membres participants :
 - elles regroupent 57,4 % des personnes protégées
 - elles versent 40,4 % des prestations.

Rappelons qu'en 1982, elles étaient 56 qui versaient la même part des prestations à 56 % des personnes protégées.

- . 1559 mutuelles (nombre en augmentation de 3 % par rapport à 1982) représentant 22,4 % de l'ensemble des sociétés, ont versé plus de 200.000 F de prestations chacune (seuil d'assujettissement au Système fédéral de garantie) :
 - elles regroupent près des trois quarts des membres participants
 - elles versent 99,2 % des prestations
 - elles possèdent 94,6 % du patrimoine.
- . 826 mutuelles - soit près de 12 % de l'ensemble - ont versé plus de 1 million de francs chacune :
 - elles regroupent les deux tiers des membres participants
 - elles versent 96,6 % des prestations.
- . Les deux mutuelles les plus importantes, en termes à la fois d'effectifs et de prestations, sont la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (M.G.E.N.), qui a servi 1.742 millions de francs de prestations (+ 15,8 % par rapport à 1982) à 1.258.000 membres participants en 1983, et la Mutuelle Générale des P.T.T.(M.G. P.T.T.) qui a versé 724 millions de francs de prestations (+ 16,8 % par rapport à 1982) pour ses 555.000 membres participants.

A elles seules ces deux mutuelles ont ainsi versé 18,3 % des prestations de l'ensemble des 6.913 groupements, ce qui représente plus du tiers de l'activité complémentaire maladie des cinquante groupements les plus importants.

Viennent ensuite, dans l'ordre du montant des prestations versées, la M.N.H. (Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des Personnels de la Santé Publique) - 383 millions de francs -, la Mutuelle Nationale Militaire - 256 millions de francs - la Mutuelle Générale de la Police - 221 millions de francs -, et, au 6ème rang, la Société Nationale Mutualiste des Combattants, Prisonniers et Victimes de Guerre - 214 millions de francs -.

II. D'IMPORTANTES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES SUBSISTENT DANS L'IMPLANTATION DES MUTUELLES

On observe des disparités considérables dans le tissu mutualiste des départements : le nombre total de mutuelles varie de 1 pour la Guyane à 527 pour Paris qui, il est vrai, compte pour la plupart des groupements à vocation nationale :

- 60 des 100 départements possèdent moins de 50 sociétés mutualistes chacun
- 7 départements accueillent plus de 200 sociétés : Seine (527), Hérault (298), Loire (238), Rhône (227), Ain (220), Saône-et-Loire (214), Isère (201).
- 6 départements ont moins de 10 sociétés : il s'agit du Cantal (7), de la Corse du Sud (3), de la Haute-Corse (6), du Lot (8), de la Lozère (7), et de la Guyane (1).

La moyenne se situe à 69 groupements par département, dont un peu plus de 15 versent plus de 200.000 F de prestations dans l'année.

- La moitié des départements ont au plus 9 mutuelles importantes (i.e. qui ont versé plus de 200.000 F de prestations chacune).

Mais la dispersion est grande entre le département de la Lozère qui n'en possède aucune et Paris où l'on en recense 204. Ce sont naturellement les départements à forte concentration urbaine qui en comptent le plus grand nombre : Bouches-du-Rhône (84), Nord (54), Seine-Maritime (52), et dans une moindre mesure, Loire-Atlantique (47), Isère (46), Hauts-de-Seine (41).

A l'autre extrémité, on trouve bien sûr la Lozère et la Guyane qui n'en possèdent aucune, mais aussi le Cantal et la Corse du Sud qui n'ont chacun qu'une seule mutuelle importante.

- Dans 10 des départements métropolitains, l'ensemble des mutuelles importantes ont versé moins de 10 millions de francs de prestations aux mutualistes; quant aux 19 départements où plus de 100 millions de francs de prestations ont été versés (il en existait 17 en 1982), ce sont principalement :
 - . soit des départements à forte concentration urbaine : Rhône (409 millions de francs), Nord (380 millions de francs), Bouches-du-Rhône, Gironde, Meurthe-et-Moselle ou Seine-Maritime avec 217 millions de francs,
 - . soit des départements accueillant des sociétés nationales : Loiret avec la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (463 millions de francs), Hauts-de-Seine avec la Société

Mutualiste du Personnel de la Régie Renault (près de 200 millions de francs).

. Paris, avec ses 5,6 milliards de prestations versées, combine enfin ces deux effets.

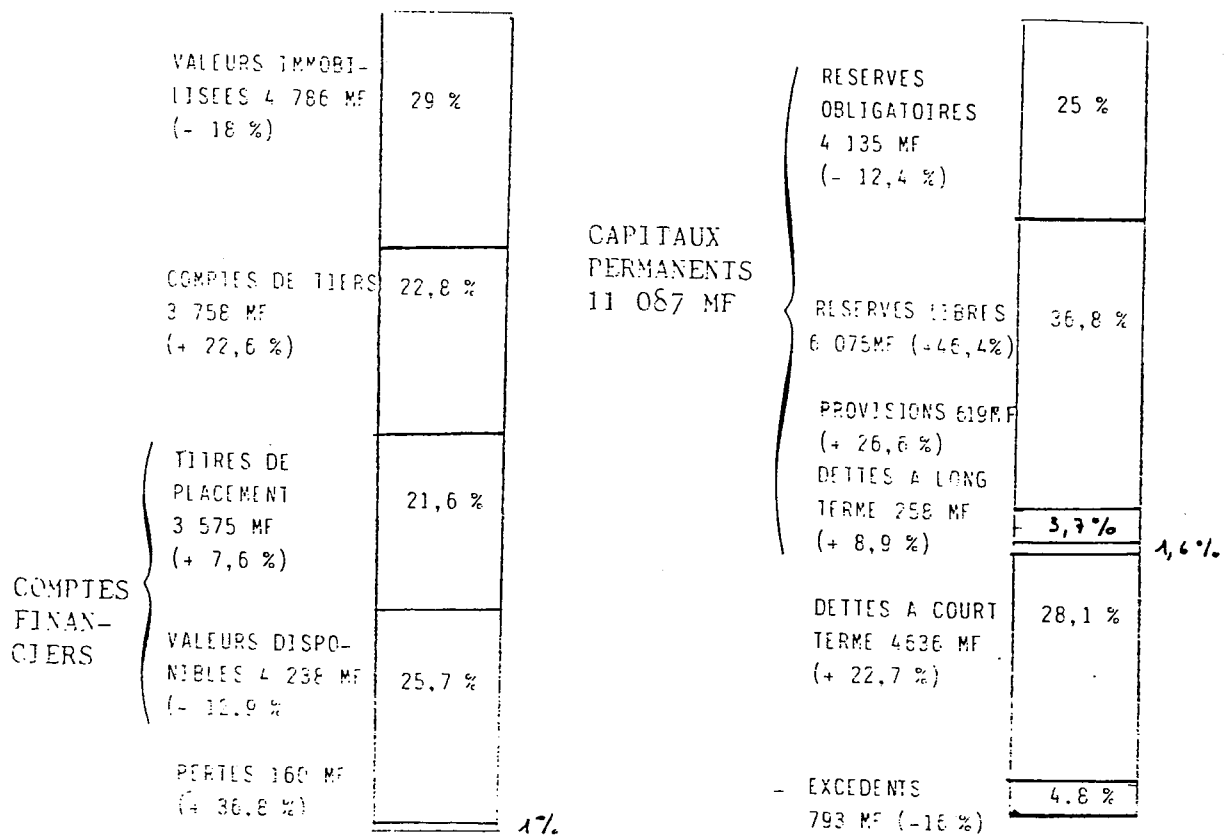
- La moyenne par département des prestations versées par l'ensemble des mutuelles s'établit à 134 millions de francs; si l'on excepte Paris, la moyenne des prestations s'élève à 71 millions de francs.

III. LE BILAN DE L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS MUTUALISTES AU 31/12/1983

Total du bilan : 15 516 millions de francs (MF)
(+ 15,4 % par rapport à 1982)

ACTIF

PASSIF



Le total des bilans cumulés des mutuelles hors unions départementales, s'élevait en 1983 à 16,5 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 15,4 % en un an.

Les capitaux permanents - plus de 11 milliards de francs - constituent plus des deux tiers (67,1 %) du passif. Les mutuelles demeurent peu endettées : 258 millions de francs et ce sont les réserves obligatoires - 4,1 milliards de francs - et libres - 6,1 milliards de francs - qui alimentent à 92 % ce poste. Si l'on observe une brusque chute des premières (- 12,4 %) par rapport à 1982, c'est au profit du second poste (+ 46,4 %), l'ensemble des deux rubriques augmentant de + 15,1 %. Le mouvement inverse ayant été noté en 1982, il s'agit peut-être simplement d'une erreur de comptage effectuée en 1982 par quelque mutuelle importante puisque ce phénomène se retrouve cette année-là amplifié dans les comptes des 50 groupements les plus importants et se résorbe en 1983 et 1984.

Une analyse plus détaillée des composantes de ce poste des capitaux permanents existe pour les groupements mutualistes ayant versé plus de 200 000 F de prestations chacun (voir tableau 1). Les réserves sont constituées en 1983 pour 41 % de réserves obligatoires, pour 28 % de réserves libres et pour 31 % des autres réserves. Les dettes à long terme représentent toujours une faible part des capitaux permanents (2,4 %).

TABLEAU 1 :

**CAPITAUX PERMANENTS DES MUTUELLES AYANT VERSE
PLUS DE 200.000 F DE PRESTATIONS**

	1981		1982		1983	
	Millions F	%	Millions F	%	Millions F	%
11 TOTAL réserves	7048	88,9%	7969	88,1%	9304	88,7%
			+ 13,1%		+ 16,8%	
dont. réserves obligatoires	1797	22,7%	4526	50,1%	3824	36,4%
. réserves libres	3023	38,1%	2263	25 %	2568	24,5%
. autres réserves	2227	28,1%	1179	13 %	2912	27,7%
12 Report à nouveau	231	2,9%	227	2,5%	251	2,4%
14 Subventions d'exploitation	92	1,2%	165	1,8%	106	1 %
15 Provisions pour pertes et charges	406	5,1%	459	5,1%	587	5,6%
16 Emprunts et dettes à plus d'un an	150	1,9%	221	2,4%	247	2,4%
T O T A L	7927	100 %	9041	100%	10495	100 %
			+ 14,1%		+ 16,1%	

A l'actif, les valeurs immobilisées nettes - 4.786 millions de francs - et les comptes de tiers - 3.758 millions de francs progressent plus rapidement que les valeurs réalisables et disponibles. Elles gagnent de ce fait un point, par rapport à 1982, dans la structure de l'actif pour atteindre 52 % de celui-ci.

Les valeurs disponibles (25,7 % de l'actif) sont réparties de la façon suivante :

	Montant en millions F	Structure	Evolution 83/82	Evolution 82/81
Banques - C.C.P.	2.669	63 %	+ 16,8 %	+ 24,1 %
Caisse des dépôts (C.D.C.)	1.285	30,3 %	+ 6,5 %	+ 17,2 %
Caisse d'Epargne	224	5,3 %	+ 22,4 %	+ 13 %
Caisse	60	1,4 %	- 24,1 %	+ 16,2 %
TOTAL	4.238	100 %	+ 12,9 %	+ 21 %

Les dépôts en banque ou aux C.C.P. représentent une part de plus en plus importante au cours des années aux dépens principalement de la Caisse des Dépôts. Les sommes détenues en caisse diminuent de près du quart en 1983 et ne représentent plus qu'1/4 % des valeurs disponibles.

IV. L'EXPLOITATION GENERALE DE L'ENSEMBLE DES MUTUELLES AU COURS DE 1983

21 692 millions de francs (+ 14,4 %) (1)

CHARGES

CHARGES ADMINIS- TRATIVES 5 225 MF (+ 16,2 %)	FRAIS DE PER- SONNEL 2 669 MF (+ 13,4 %)	12,3 %
	AUTRES 2 556 MF (+19,2%)	11,8 %
	COTISATIONS VERSEES A D'AUTRES ORGA- NISMES 2 090 MF (+ 8,4 %)	9,6 %
CHARGES TECHNIQUES 15 581 MF (+ 15,5 %)	PRESTATIONS MALADIE 12 062 MF (+ 17 %)	55,6 %
	AUTRES PRESTATIONS (2) 1 427 MF(+13,7 (+ 13,7 %)	6,6 %
	EXCEDENTS D'EXPLOI- TATION 880 MF (- 9,7 %)	4,1 %

PRODUITS
TECHNIQUES
18 289 MF
(+15,3 %)

PRODUITS

PRODUITS ACCESSOI- RES ET SUBVENTIONS 2 320 MF (+ 10,7%)	10,7 %
PRODUITS FINANCIERS 932 MF (+ 6,9 %)	4,3 %
COTISATIONS DES MUTUALISTES 17 098 MF (+15,5%)	78,6 %
PARTICIPATION 785 MF (+13,9%)	
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES 40.6 MF (+ 10 %)	
PERTES D'EXPLOI- TATION 150 MF (+ 9,5 %)	3,6 %
	1,3 % 0,7 %

(1) Total qui tient compte des éléments supplémentaires suivants :

- Au débit -		- Au crédit -	
à rajouter	{ prestations restant à payer fin 83 } { cotisations perçues d'avance en 83 } 10 MF		Cotisations à recevoir fin 83 : 10 MF
à retrancher	{ prestations restant à payer fin 82 } { cotisations perçues d'avance en 82 } 4 MF		Cotisations à recevoir fin 82 : 9 MF

(2) Ce poste comprend entre autres les prestations maternité, invalidité, vieillesse, décès, versées par les mutuelles (hors caisses autonomes).

Pour l'ensemble des mutuelles, les charges de gestion progressent en 1983 (+ 16,2 %) un peu plus rapidement que les charges techniques (+ 15,5 %) mais moins que les seules prestations maladie (+ 17 %). Ce phénomène, qui était beaucoup plus accentué en 1982, est dû à la forte progression des autres charges administratives (T.F.S.E., frais divers de gestion, mais aussi amortissements, frais financiers, ...) - + 19,2 % en 1983 et + 28,1 % en 1982 - plutôt qu'à l'augmentation des frais de personnel : + 13,4 % en 1983 et + 16,6% en 1982. Si ceux-ci demeurent prépondérants dans les charges de gestion (51 %), leur part a donc tendance à diminuer (52% en 1982, 55 % en 1981).

En fait pour avoir une vue plus précise de ces charges non techniques et de leur évolution, il faut une fois de plus se reporter aux comptes des mutuelles ayant versé plus de 200.000 F de prestations car elles remplissent un Etat statistique plus complet (Etat 501 B).

TABLEAU 2 :

**CHARGES NON TECHNIQUES POUR LES MUTUELLES
AYANT VERSE PLUS DE 200.000 F DE PRESTATIONS EN 1983**

	1981		1982			1983		
	millions F	Structure	millions F	Structure	82/81	millions F	Structure	83/82
Frais de personnel	1970	55,1 %	2297	52,7 %	+16,6%	2603	51,4 %	+13,3%
Impôts et taxes	116	3,2 %	161	3,7 %	+38,8%	188	3,7 %	+16,8%
T.F.S.E.	431	12,1 %	525	12 %	+21,8%	640	12,6 %	+21,9%
Frais divers de gestion	482	13,5 %	583	13,4 %	+21 %	671	13,3 %	+15,1%
Frais financiers	15	0,4 %	26	0,6 %	+73,3%	46	0,9 %	+76,9%
Amortissements et provisions	473	13,2 %	667	15,3 %	+41 %	782	15,4 %	+17,2%
Autres : achats transports,...	89	2,5 %	103	2,4 %	+15,7%	133	2,6 %	+29,1%
T O T A L	3576	100 %	4362	100 %	+21,9%	5063	100 %	+16,2%

Le tableau 2 montre que la croissance modérée des frais de personnel est largement compensée par celle des T.F.S.E. - +22% en 1983 et 1982 -, des frais financiers, qui gardent malgré tout une part très modeste dans les charges non techniques - moins de 1 % - et des amortissements et provisions - + 17 % en 1983 contre + 41 % en 1982.

Malgré cette évolution différenciée des diverses charges, l'ensemble des charges non techniques constitue toujours à peu près le quart de l'ensemble des charges (hors excédents, bien entendu).

Plus précisément, on peut calculer le taux de chargement de gestion par rapport aux cotisations. Les charges administratives afférentes à l'activité d'assurance maladie complémentaire sont constituées de l'ensemble des comptes de charges - 61 à 68 -, sauf celui des charges techniques (65), auxquels on doit enlever les remises de gestion et produits des services rendus (comptes 764 à 766) qui correspondent à d'autres activités des mutuelles dont les charges sont incluses dans le calcul global. Ce résultat, rapporté au montant des cotisations encaissées (comptes 750 + 752), donne un taux de gestion de l'activité complémentaire maladie de 21,5 %.

On peut cependant penser que le mode de calcul adopté - le seul possible - n'est pas entièrement fiable et que le solde des charges de gestion ainsi affecté à l'activité complémentaire maladie englobe aussi d'autres activités.

En effet, l'enquête annuelle de la F.N.M.F. sur le coût administratif du régime complémentaire (C.A.R.C.), qui concerne près de la moitié des prestations versées par l'ensemble des mutuelles, donne des résultats bien différents. Elle compare les charges de gestion de l'activité complémentaire à l'ensemble des charges de gestion et de prestations. Ce calcul, mené comme précédemment avec les statistiques du Ministère, fait apparaître un taux de gestion de 21,2 % pour les mutuelles ayant versé plus de 200 000 francs de prestations alors que l'enquête CARC arrive en 1985 pour l'ensemble des mutuelles de l'enquête à un taux de 14,6 %. Comme cette enquête ne porte que sur le régime complémentaire maladie, il semble que le taux de gestion auquel elle conduit doive être considéré comme plus pertinent que l'approximation fournie par les statistiques du Ministère.

En ce qui concerne les charges techniques, les cotisations versées à d'autres organismes (réassurance ou coassurance) atteignent 2,09 milliards de francs et sont, relativement, en faible progression : + 8,4 % par rapport à 1982. Par contre, les prestations maladie (y compris les indemnités journalières des mutuelles) qui dépassent en 1983 12 milliards de francs, augmentent de 17 % contre + 15,4 % en 1982 marquant ainsi une reprise de la consommation médicale en Mutualité, alors que la consommation médicale finale enregistrée par les Comptes Nationaux de la Santé n'a progressé en 1983 que de + 13 % contre + 16,5 % en 1982 et + 17,8 % en 1981.

Pour couvrir ces charges, les produits techniques constituent bien sûr la ressource principale des organismes : 85 % de l'ensemble de celles-ci, les cotisations des mutualistes et les participations assurant 98 % des produits techniques.

Les cotisations des mutualistes, qui dépassent 17 milliards de francs en 1983, sont en progression de + 15,5 % par rapport à l'année précédente contre + 13,9 % pour les participations qui atteignent 785 millions de francs.

Les autres produits augmentent moins rapidement, que ce soient les produits financiers - + 7 % - ou les produits accessoires et subventions (comprenant les remises de gestion des régimes obligatoires) qui se montent à 2,3 milliards de francs (+ 10,7 %).

Une analyse des prestations versées, détaillée par type de soins, n'est possible que sur les groupements ayant versé chacun plus de 200.000 F de prestations, mais il faut noter qu'elles représentent plus de 99 % des prestations versées par l'ensemble des mutuelles et qu'elles donnent donc une bonne image de la réalité.

V. LES PRESTATIONS VERSÉES EN 1983 PAR LES MUTUELLES IMPORTANTES

Total des prestations versées : 13 377 millions de francs (MF)
(+ 16,9 %)

PRESTATIONS MALADIE 11 976 F (+ 17,4 %)	HONORAIRES 5 790 MF (+ 18 %)	43,3 %
	HOSPITALISATION 1 439 MF (+ 8 %)	10,8 %
	PHARMACIE 3 773 MF (+ 22 %)	28,2 %
	OPTIQUE-ORTHOPEDIE 437 MF (+ 13,8 %)	3,3 %
	INDEMNITES JOURNALIERES 536 MF (+ 7,4 %)	4,0 %
	AUTRES PRESTATIONS 1 401 MF (+ 13,9 %)	10,5 %

Les prestations maladie constituent 89,5 % de l'ensemble des versements. Les autres prestations sont principalement des prestations décès (40 % de ce poste), maternité (9 % du poste) et surtout un important postes "Autres", non spécifié (41 % du poste).

Les prestations maladie, quant à elles, ont subi des évolutions très différentes selon les actes. On peut y voir, pour certaines, l'effet de mesures prises par le gouvernement en matière de remboursement des soins : il en est ainsi manifestement de la pharmacie - 3,8 milliards de francs - qui augmente de + 22 % après la décision de diminuer le taux de remboursement de plus de 1200 médicaments en décembre 1982. Elle participe de ce fait pour plus de 28 % à l'ensemble des dépenses de prestations, gagnant plus d'un point dans la structure par rapport à l'année précédente.

Les honoraires - 5,8 milliards de francs - progressent aussi plus rapidement que la moyenne (+ 18 %) et, en leur sein, plus particulièrement les consultations et visites (+ 20,4 %) qui constituent plus du tiers des prestations versées, les soins dentaires (+ 19 %) et les actes des auxiliaires médicaux (+ 19,3 %).

A l'opposé, les dépenses d'hospitalisation, qui s'élèvent à 1,4 milliard de francs, voient leur part dans l'ensemble des prestations continuer à baisser du fait de leur faible augmentation (+ 8 %) : elles représentent 10,8 % des versements en 1983 contre 12 % en 1981.

*

* *

Nous ne ferons pas, dans cette contribution, l'analyse des autres volets de l'activité des mutuelles, concernant une partie de leurs réalisations sanitaires, qui font l'objet d'une publication du Ministère des Affaires sociales.

En définitive, l'enregistrement statistique de l'activité des mutuelles est à la fois riche et incomplet : riche parce qu'il donne une vision détaillée de l'activité d'un secteur économique mais incomplet en ce sens qu'une part non négligeable de cette activité échappe encore à l'analyse statistique et donc à sa comptabilisation dans les Comptes de la Nation.

De plus, le cumul de données recueillies par toutes les mutuelles pose un double problème de fiabilité :

- il peut exister des doubles comptes du fait des relations étroites de certaines mutuelles entre elles. Le phénomène est particulièrement patent dans la comptabilisation des effectifs : près de 43 millions de membres participants et 61 millions de personnes protégées en 1983 ...
- les mutuelles remplissent plus ou moins bien un Etat statistique dont elles ne voient pas toujours l'utilité et dont les rubriques statistiques ne correspondent pas toujours à la réalité de leur activité.

C'est pourquoi, l'adoption d'un nouveau plan comptable pour les organismes mutualistes qui induisait un réajustement des Etats statistiques a été l'occasion de penser et réaliser une refonte complète de ceux-ci de façon à ce qu'ils répondent mieux aux objectifs de contrôle de l'administration et surtout de connaissance statistique fiable indispensable au positionnement de la Mutualité dans l'Economie nationale ... comme dans l'Economie sociale.

A N N E X E

Etats statistiques annuels retraçant l'activité des groupements mutualistes en vigueur à partir de l'exercice 1986.

Direction de la Sécurité sociale

Direction départementale
des Affaires sanitaires et sociales

Service des Statistiques, des Études
et des Systèmes d'information

ÉTAT STATISTIQUE ANNUEL

relatif aux groupements mutualistes ayant
plus de 3 500 personnes protégées et/ou gérant une œuvre sociale

F₀

Nom du président :

Date et signature :

Personne à contacter au sujet des renseignements fournis :

Si nécessaire, jours et heures où il est possible de la joindre :

Cet état statistique doit être envoyé avant le **30 AVRIL**

Il comprend un formulaire F₀ concernant le groupement mutualiste dans son ensemble et autant de formulaires de type F₁ ou F₂, que les activités faisant l'objet d'un compte séparé. Dans le cas de mutuelles ne gérant pas d'œuvre sociale, l'état statistique se composera généralement du formulaire F₀ et d'un seul formulaire F₁.

INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE

Il convient de remplir 3 exemplaires de cet état statistique. Le premier exemplaire doit être envoyé au ministère des Affaires sociales et de l'Emploi (service des Statistiques, des Études et des Systèmes d'information), le deuxième au commissaire de la République du département; vous conserverez le troisième exemplaire - Utiliser les enveloppes retour.

En cas de difficultés pour remplir ce questionnaire, vous pouvez vous adresser au bureau ST 8 du service des Statistiques, des Études et des Systèmes d'information (SESI) du ministère des Affaires sociales et de l'Emploi :

1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Tél. : (1) 45 67 55 44, poste 5313 ou, à défaut, poste 6200.

Le numéro d'inscription au répertoire départemental s'obtient à partir de l'ancien numéro en lui ajoutant une clé et en lui donnant une structure fixe. Il figure au-dessus de votre nom sur l'étiquette servant à l'envoi des formulaires vierges.

I. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

A. IDENTIFICATION DU GROUPEMENT MUTUALISTE

F₀ 0 0 1
10 13

Nom :

Sigle (éventuellement) :

Adresse (à ne mentionner ici qu'en cas de changement d'adresse ou de correction de celle figurant sur l'enveloppe d'envoi) :

N° de téléphone

.....
↑ 1 pour Paris, sinon rien

N° SIRET

.....

VOTRE GROUPEMENT EST-IL

(cocher la case correspondant à votre cas)

UNE MUTUELLE ?

- d'entreprise ou interentreprise 1
- professionnelle ou interprofessionnelle (1) 2
- de fonctionnaires (y compris militaires) 3
- d'accidents scolaires ou sportifs 4
- caisse chirurgicale 5
- à recrutement général 6
- autre, à préciser 9

14

UNE UNION OU UNE FÉDÉRATION ?

- une union départementale A
- une union à caractère local ou régional B
- une union nationale C
- une fédération nationale D

14

(1) N'indiquer dans cette catégorie que les mutuelles recrutant en partie par adhésions collectives.

B. EFFECTIFS DE MEMBRES PARTICIPANTS, COTISANTS ET PERSONNES PROTÉGÉES

Si votre groupement est une **MUTUELLE**

- Membres participants (personnes disposant d'un droit de vote)
- Membres cotisants (personnes astreintes à une cotisation)
- Personnes protégées (toute personne susceptible de bénéficier des prestations de la mutuelle)

19	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	25
26	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	32
37	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	39

Si votre groupement est une **UNION** ou une **FÉDÉRATION**

- Nombre de groupements adhérents
- Membres participants des groupements adhérents
- Cotisants des groupements adhérents
- Personnes protégées des groupements adhérents
- FOURNIR LA LISTE L1, DES GROUPEMENTS ADHÉRENTS (modèle joint)

	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	
15	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	18
19	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	25
26	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	32
33	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	39

C. ACTIVITÉS

Pour chaque activité, pour laquelle vous tenez un compte séparé, renseigner soit un formulaire F1 soit un formulaire F2 :
 - formulaire F1, gestion des prestations et activités ne relevant pas de l'action sociale;
 - formulaire F2, établissement ou service d'action sociale.

Indiquer le nombre total de formulaires de chaque type :

- nombre de formulaires F1
- nombre de formulaires F2

40	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	41
42	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	43

NB. - Les comptes de votre (éventuelle) caisse autonome ne sont pas demandés dans cet état statistique.
 Si vous tenez des comptes séparés pour des activités autres que celles mentionnées sur les formulaires F1 et F2, utilisez le modèle qui vous semble le mieux adapté.

C1. ASSURANCE MALADIE

Proposez-vous à vos adhérents des garanties complémentaires à l'assurance maladie de la Sécurité sociale (remboursement au moins partiel du ticket modérateur) ?

NON = 0
OUI = 1

	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	
44	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	44

C2. ACTION SOCIALE (cf. Livre IV du Code de la Mutualité)

Assurez-vous la gestion d'un ou plusieurs établissement(s) ou service(s) à caractère sanitaire, médico-social, social ou culturel ?

NON = 0
OUI, indiquer le nombre

	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	
45	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	46

Avez-vous passé des conventions (autres que celles du tiers payant) avec des partenaires gérant d'autres établissements ou services d'action sociale ?

NON = 0
OUI = 1

	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	
47	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	47

SI OUI FOURNIR LA LISTE L2 DE CES ÉTABLISSEMENTS (modèle joint)

C3. CAISSE AUTONOME

Gérez-vous une ou plusieurs caisse(s) autonome(s) ?

NON = 0
OUI, indiquer le nombre

	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	
48	<div style="position: absolute; right: 0; top: -10px; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid black;"></div>	49

D. LIENS AVEC D'AUTRES ORGANISMES

D1. ADHÉSION AUX GROUPEMENTS SUPÉRIEURS

Adhérez-vous directement ou par l'intermédiaire de vos sections :
Inscrire un 1 dans la ou les cases correspondant à votre cas, sinon 0

- à aucune union 50
- aux unions départementales 51
- à d'autres unions 52
- à une ou plusieurs fédérations 53

Si vous adhérez à des groupements nationaux, unions et fédérations, en faire la liste ci-dessous.

Nom des groupements nationaux (unions et fédérations)	Adresse	
		<input type="checkbox"/> 54
		<input type="checkbox"/> 55
		<input type="checkbox"/> 56
		<input type="checkbox"/> 57
		<input type="checkbox"/> 58
		<input type="checkbox"/> 59

Ne rien inscrire dans cette colonne

D2. AFFILIATION À UN SYSTÈME FÉDÉRAL DE GARANTIE

Préciser à quel système fédéral de garantie vous êtes affilié :

Ne rien inscrire dans cette case 60

D3. RELATIONS AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE

Gérez-vous un ou plusieurs régimes obligatoires de Sécurité sociale ? NON : 0
(On entend par « gestion d'un régime obligatoire » l'activité pour laquelle vous percevez des remises de gestion et qui fait généralement l'objet d'un compte séparé.) OUI : 1

Si OUI, inscrire 1 dans la ou les cases correspondant à votre cas, sinon 0

- Régime général et régimes assimilés (1) 62
- Régime des travailleurs non salariés non agricoles (AMTI) 63
- Mutualité sociale agricole, exploitants agricoles (AMEXA) 64
- Régimes spéciaux de salariés, préciser : 65
- Autres régimes, préciser : 66

(1) Régimes assimilés : fonctionnaires et ouvriers de l'État, agents des collectivités locales, EDF-GDF, étudiants, artistes-auteurs, etc.

D4. ACTIVITÉ D'INTERMÉDIAIRE OU DE CORRESPONDANT (hormis avec la Sécurité sociale)

Effectuez-vous des opérations pour le compte d'autres organismes ? NON : 0
(Versements de prestations, encaissements de cotisations, etc.) OUI : 1

Si OUI, remplir le cadre ci-dessous.

Catégories d'organismes pour le compte desquels votre groupement agit	Montants (2) encaissés pour le compte d'autrui	Montants (2) versés pour le compte d'autrui
Autres groupements mutualistes (MUTEX, etc.)	<input type="checkbox"/> 68 <input type="checkbox"/> 76	<input type="checkbox"/> 77 <input type="checkbox"/> 85
Caisse nationale de Prévoyance.....	<input type="checkbox"/> 86 <input type="checkbox"/> 94	<input type="checkbox"/> 95 <input type="checkbox"/> 103
Autres (préciser)	<input type="checkbox"/> 104 <input type="checkbox"/> 112	<input type="checkbox"/> 113 <input type="checkbox"/> 121
TOTAL	<input type="checkbox"/> 122 <input type="checkbox"/> 130	<input type="checkbox"/> 131 <input type="checkbox"/> 139

(2) Ces montants sont enregistrés dans les comptes de tiers et ne figurent pas dans les comptes de résultat. Ce cadre ne concerne pas les versements effectués au titre de la réassurance. Fournir les montants en francs, ne pas inscrire les centimes.

D5. RÉASSURANCE

La réassurance est l'opération par laquelle une mutuelle, organisme assureur, prend pour elle-même une assurance auprès d'un groupement mutualiste supérieur (union ou fédération), en vue d'obtenir la prise en charge technique de tout ou partie de ses engagements, vis-à-vis de ses adhérents, devant lesquels elle est seule responsable.

Si votre groupement est une MUTUELLE

Versez-vous des cotisations à une union ou une fédération au titre de la réassurance ?
Si OUI, remplir le cadre ci-dessous :

NON = 0
OUI = 1

140

Nom de l'organisme réassureur	N° d'inscription au répertoire départemental	Cotisations ventilées au titre de la réassurance (1)
	141 M 149	150 158
	159 M 167	168 176
	177 M 185	186 194
	195 M 203	204 212
TOTAL des cotisations de réassurance		213 221

(1) Montant en francs, ne pas inscrire les centimes.

Si votre groupement est une UNION ou FÉDÉRATION

Êtes-vous un organisme réassureur ?
Si OUI { FOURNIR LA LISTE L3 DES ORGANISMES RÉASSURÉS (modèle joint)
remplir le cadre ci-dessous :

NON = 0
OUI = 1

222

Cotisations de réassurance (en francs, ne pas indiquer les centimes)	223 232
Prestations de réassurance (en francs, ne pas indiquer les centimes)	233 242

(2) Ces montants sont comptabilisés dans les montants de cotisations et de prestations du formulaire F1 correspondant. Ne pas inscrire ici les éventuelles opérations de réassurance effectuées par votre (vos) caisse(s) autonome(s).

D6. COASSURANCE

La coassurance est l'opération par laquelle plusieurs groupements mutualistes décident d'assurer en commun un même risque, par juxtaposition des avantages garantis directement par chacun d'eux, après adhésion à chacun de ces groupements. Chaque coassureur est reponsable vis-à-vis des adhérents dans la limite de sa participation.

Participez-vous à des opérations de coassurance ?
SI OUI, FOURNIR LA LISTE L4 DES ORGANISMES AVEC LESQUELS VOUS EFFECTUEZ CES OPÉRATIONS (modèle joint).

NON = 0
OUI = 1

243

E. EFFECTIF DE BÉNÉVOLES ET DE SALARIÉS

E1. BÉNÉVOLES

Nombre d'administrateurs 244 246
 Nombre de membres de la commission de contrôle 247 249
 Effectif du personnel bénévole (non compris les administrateurs et membres de la commission de contrôle) 250 252

E2. PERSONNEL SALARIÉ (personnel ayant un contrat de travail, que celui-ci soit à durée déterminée ou non) :

Effectif total de salariés (y compris personnes mises à disposition du groupement) 253 256
 Tableau des effectifs moyens (3) en équivalent temps plein (4) :

Catégorie de personnel	Salariés du groupement (3) (4)	Personnes mises à disposition du groupement (3) (4)
Praticiens (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux)	257 261	262 266
Cadres	267 271	272 276
Professions intermédiaires (5)	277 281	282 286
Employés	287 291	292 296
Ouvriers	297 301	302 306
TOTAL	307 311	312 316

(3) L'effectif moyen est celui que détermine la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chacun des quatre trimestres de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile.

(4) L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail. On pourra prendre l'approximation suivante : 1 jour de travail par semaine = 0,2.

(5) Emplois « maîtrise » (contremaîtres, agents de maîtrise) et les emplois supérieurs des filières « administratifs », « techniciens » et « dessinateurs ».

Ce tableau, hormis la ligne « praticiens » est le même que celui demandé dans l'annexe III.5 du plan comptable. On se reportera si besoin est aux définitions correspondantes.

II. RÉPARTITION STATISTIQUE DES PRESTATIONS VERSÉES

(à l'exclusion de celles versées par les caisses autonomes)

NB. — La terminologie de prestations en « nature » désigne les prestations qui couvrent des dépenses de soins, de médicaments ou de services sociaux; les prestations en « espèces » ont quant à elles un caractère de revenu (rentes, etc.).

F 0 0 2
10 13

A. PRESTATIONS SOCIALES EN NATURE

Inscrire 1 dans la colonne « Tiers payant » quand il vous arrive de servir les prestations correspondantes en tiers payant.

	Tiers payant	Montants en francs <i>(ne pas inscrire les centimes)</i>
I. PRESTATIONS MALADIE (y compris les soins liés à la maternité)		
a. Honoraires et prescriptions		
Honoraires médicaux [actes en C, V, K, KC, Z] (1)	14	15 24
Analyses médicales (actes en B, BP, BM, KB)	25	26 35
Soins dentaires (actes en D, DC, SCP, SPM)	36	37 46
Actes d'auxiliaires médicaux [AM, SFI] (1)	47	48 57
Pharmacie	58	59 68
Optique	69	70 79
Orthopédie : prothèses auditives et autres appareillages	80	81 90
Total I a.		92 101
b. Hospitalisation		
Ticket modérateur des journées et des actes [hôpitaux budget global] (2)	102	103 112
Frais de séjour (établissements hospitaliers privés, non compris ceux participant au service public)	113	114 123
Honoraires et prescriptions (établissements hospitaliers privés, non compris ceux participant au service public)	124	125 134
Forfait journalier	135	136 145
Supplément pour chambre particulière, accompagnants	146	147 156
Autres indemnités compensatrices	157	158 167
Total I b.		169 178
c. Autres prestations de soins de santé		
Frais de transport de malades (sauf pour cures thermales)	179	180 189
Cures thermales (y compris frais de transport)	190	191 200
Forfaits 26 ^e maladie	201	202 211
Autres, préciser :	212	213 222
Total I c.		224 233
II. AUTRES PRESTATIONS EN NATURE		
Aide ménagère à domicile	234	235 244
Autres, préciser :	245	246 255
Total II	256	257 266
TOTAL DES PRESTATIONS SOCIALES EN NATURE (A)		268 277
TOTAL (A) À RÉPARTIR ENTRE :		
— prestations directement versées aux personnes protégées		279 288
— prestations versées en tiers payant		290 299

(1) Y compris les frais de déplacement.

(2) Hôpitaux publics et hôpitaux privés participant au service public hospitalier.

B. PRESTATIONS SOCIALES EN ESPÈCES

	Montants en francs <i>(ne pas inscrire les centimes)</i>
Indemnités journalières maladie (à moins d'un an)	300 309
Allocations maternité (allocations naissance,...)	310 319
Prestations vieillesse	320 329
Prestations invalidité (allocations aux handicapés)	330 339
Prestations décès : frais funéraires, allocations décès (capital au plus égal à 5 000 F)	340 349
Aides à la famille : allocations enfant handicapé, de rentrée scolaire, de Noël, de mariage, de service national,	350 359
Secours et entraide	360 369
Autres, préciser :	370 379
TOTAL DES PRESTATIONS SOCIALES EN ESPÈCES (B)	380 389
TOTAL DES PRESTATIONS SOCIALES VERSÉES (A + B)	390 399

III. DOCUMENTS COMPTABLES

Ces documents comptables correspondent au plan comptable en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1986. La présentation du bilan est identique à celle figurant dans le document du *Bulletin officiel* n° 85-10 bis, du ministère des Affaires sociales, celle du compte de résultat global est par endroit moins détaillée.

M
N° d'inscription au répertoire départemental

F 0 0 3
10

A. BILAN au .../.../19.....

Montants en francs, ne pas inscrire les centim

	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	14	23	4
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :		
	Terrains (1)		
	44	53	7
	Constructions (1)		
	74	83	10
	Installations techniques, matériel et outillage		
	104	113	13
	Autres (2)		
	134	143	16
	Immobilisations corporelles en cours		
	164	173	19
	Avances et acomptes		
	194	203	22
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1) :			
Participations			
224	233	25	
Titres immobilisés			
254	263	28	
Prêts			
284	293	31	
Dépôts et cautionnements versés :			
SFG - Fonds d'intervention			
314	323	34	
Autres			
344	353	37	
TOTAL I			
374	383	40	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS		
	404	413	43
	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		
	434	443	46
	CRÉANCES D'EXPLOITATION :		
	Créances clients et comptes rattachés		
	464	473	49
	Organismes de sécurité sociale (tiers payant)		
	494	503	52
	Cotisants et comptes rattachés		
524	533	55	
Autres			
554	563	58	
CRÉANCES DIVERSES			
584	593	61	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
614	623	64	
DISPONIBILITÉS			
644	653	67	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
674	683	70	
TOTAL II			
704	713	73	
Comptes de régularisation	CHARGES A RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)		
	734	743	76
TOTAL III			
764	773	79	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			
794	803	82	
(1) Dont placements - terrains			
824	833	85	
- constructions			
854	863	88	
- immobilisations financières			
884	893	91	
(2) Dont informatique			
914	923	94	
(3) Dont informatique			
944	953	95	

Passif		Montants en francs <i>(ne pas inscrire les centimes)</i>	
CAPITAUX PROPRES	DOTATIONS (a).....	_____	_____
	DONS ET LEGS EN CAPITAL.....	14	23
	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION.....	24	33
	RÉSERVE LÉGALE (réserve obligatoire)	34	43
	Réserve de sécurité.....	_____	_____
	Fonds de réserve.....	44	53
	AUTRE RÉSERVE : réserve libre.....	54	63
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE ↙ Excédent.....	84	73
	↘ Perte.....	74	83
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	84	93
		94	103
	Sous-total 1	104	113
	Œuvres à prix de journée préfectoral (a)		
	RÉSULTATS CUMULÉS À REPORTER ↗ Crédeur.....	114	123
	↘ Débiteur.....	124	133
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE ↗ Excédent.....	134	143	
↘ Perte.....	144	153	
DIVERS.....	154	163	
Sous-total 1 bis	164	173	
TOTAL I (sous-total 1 + sous-total 1 bis)		174	183
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....		184	193
TOTAL II		194	203
DETTES	DETTES FINANCIÈRES		
	Emprunts auprès des caisses autonomes de l'organisme.....	_____	_____
	Emprunts auprès d'autres organismes mutualistes.....	204	213
	Emprunts auprès des établissements de crédit (1).....	214	223
	Emprunts et dettes financières divers.....	224	233
	DETTES D'EXPLOITATION	234	243
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (b).....	_____	_____
	Dettes sociétaires, cotisants, ayants droit et comptes rattachés :	244	253
	Cotisants individuels et sociétés mutualistes.....	_____	_____
	Dettes provisionnées pour prestations à payer en fin d'exercice :	254	263
	Dossiers reçus et non payés.....	_____	_____
	Estimation de la valeur des dossiers non parvenus.....	264	273
	Dettes professions de santé et établissements de soins.....	274	283
	Dettes fiscales et sociales.....	284	293
	Autres.....	294	303
DETTES DIVERSES	304	313	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	_____	_____	
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices).....	314	323	
Autres.....	324	333	
	334	343	
Comptes de régularisation	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
	Produits constatés d'avance.....	344	353
	Cotisations perçues d'avance.....	354	363
TOTAL III		384	373
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		374	383
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.....		_____	_____
(a) Rubriques réservées aux organismes gérant des établissements à prix de journée ou à dotation globale.		384	393
(b) Dettes sur achats ou prestations de service.			

B. COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL Exercice 19.....

N.B. – Ce compte résulte de l'addition des comptes séparés fournis dans les formulaires F1 et F2 pour chacune de vos activités. Dans le cas où vous n'avez qu'une activité, il est toutefois demandé de remplir le cadre ci-dessous qui ne constitue alors qu'une présentation différente du compte fourni dans le formulaire F1 ou F2, selon le cas.

F 1 0 0 5
10 13

Montants en francs, ne pas inscrire les centim

PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations.....		14	23
	Ventes de marchandises.....		24	33
	Production vendue.....		34	43
	Production stockée.....		44	53
	Production immobilisée.....		54	63
	Subventions d'exploitation.....		64	73
	Reprises provisions (et amortissements), transferts de charges.....		74	83
	Produits divers de gestion courante.....		84	93
	Autres produits.....		94	103
	TOTAL I des produits d'exploitation (1).....		104	113
CHARGES D'EXPLOITATION	Prestations.....		114	123
	Coûts d'achats de marchandises vendues.....		124	133
	Consommations de l'exercice en provenance de tiers.....		134	143
	Impôts, taxes et versements assimilés.....		144	153
	Salaires et traitements.....		154	163
	Charges sociales.....		164	173
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations { dotations aux amortissements.....	174	183
		{ dotations aux provisions.....	184	193
		Sur actif circulant : dotations aux provisions.....	194	203
		Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	204	213
Autres charges.....		214	223	
TOTAL II des charges d'exploitation (2).....		224	233	
1. RÉSULTATS D'EXPLOITATION (I – II)				
Excédent (+).....		234	243	
Perte (–).....		244	253	
<i>Opérations en commun</i>				
Bénéfice attribué ou perte transférée.....		254	263	
Perte supportée ou bénéfice transféré.....		264	273	
2. RÉSULTAT FINANCIER				
Excédent (+).....		274	283	
Perte (–).....		284	293	
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				
Excédent (+).....		294	303	
Perte (–).....		304	313	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Excédent (+).....		314	323	
Perte (–).....		324	333	
Impôt sur les bénéfices.....		334	343	
5. EXCÉDENT OU PERTE				
(Total des produits – total des charges).....		344	353	
		354	363	
(1) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs.....			364	373
(2) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs.....			374	383

Direction de la Sécurité sociale

Direction départementale
des Affaires sanitaires et sociales

Service des Statistiques, des Études
et des Systèmes d'information

MODÈLE DES LISTES

DEMANDÉES DANS LE FORMULAIRE F₀

(Listes à joindre à l'état statistique annuel relatif aux groupements mutualistes
ayant plus de 3 500 personnes protégées et/ou gérant une œuvre sociale)

En tête de chaque liste, indiquer le nom et le numéro d'inscription au répertoire départemental de votre groupement.

LISTE L1 (§ B) – Liste des groupements adhérents à établir par une UNION ou une FÉDÉRATION.

Nom des groupements adhérents	Numéro d'inscription au répertoire départemental																				
	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td>M</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Dep.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Clé</td></tr></table>			M								Dep.									Clé
		M																			
Dep.									Clé												

LISTE L2 (§ C₂) – Liste à établir par les groupements mutualistes ayant passé des CONVENTIONS (autres que celles du tiers payant) avec des partenaires gérant des ÉTABLISSEMENTS ou SERVICES À CARACTÈRE SANITAIRE, MÉDICO-SOCIAL, SOCIAL ou CULTUREL.

Nom et adresse des établissements ou services à caractère sanitaire, médico-social, social ou culturel	Nom de l'organisme gestionnaire

LISTE L3 (§ D₃) – Liste à établir par une UNION ou une FÉDÉRATION.

Nom des organismes que votre groupement réassure	Numéro d'inscription au répertoire départemental de ces organismes																				
	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td>M</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Dép.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Clé</td></tr></table>			M								Dép.									Clé
		M																			
Dép.									Clé												

LISTE L4 (§ D₄) – Liste à établir par un GROUPEMENT MUTUALISTE participant à des opérations de COASSURANCE.

Nom des organismes avec lesquels vous effectuez des opérations de coassurance	Numéro d'inscription au répertoire départemental de ces organismes																				
	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td>M</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Dép.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Clé</td></tr></table>			M								Dép.									Clé
		M																			
Dép.									Clé												

Direction de la Sécurité sociale

Direction départementale
des Affaires sanitaires et sociales

Service des Statistiques, des Études
et des Systèmes d'information

ÉTAT STATISTIQUE ANNUEL

relatif aux groupements mutualistes ayant
plus de 3 500 personnes protégées et/ou gérant une œuvre sociale

F₁

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DES PRESTATIONS OU D'UNE ACTIVITÉ NE RELEVANT PAS DE L'ACTION SOCIALE

Il convient de remplir trois exemplaires de ce formulaire F₁, par activité ne relevant pas de l'action sociale. Le premier exemplaire, joint au formulaire F₀, doit être envoyé au ministère des Affaires sociales et de l'Emploi (SESI), le deuxième, joint au formulaire F₀, au commissaire de la République du département, vous conserverez le troisième exemplaire.

IDENTIFICATION DU GROUPEMENT MUTUALISTE GESTIONNAIRE

Nom :

N° d'inscription au répertoire départemental

		M																	
Dép.										Clé									

F	1																		
10										13									

(ne rien inscrire
dans ces cases)

NATURE DE L'ACTIVITÉ DONT VOUS FOURNISSEZ LE COMPTE

Inscrire 1 dans la case correspondant à votre cas, 0 sinon

- | | | |
|--|---|--------------------------|
| Gestion de prestations..... | ↓ | <input type="checkbox"/> |
| | | 14 |
| Gestion d'un régime obligatoire de Sécurité sociale..... | | <input type="checkbox"/> |
| | | 15 |
| Activité fédérative..... | | <input type="checkbox"/> |
| | | 16 |
| Autre, préciser : | | <input type="checkbox"/> |
| | | 17 |

Nota. — La présentation du compte de résultat est légèrement moins détaillée que celle figurant dans le *Bulletin officiel* n° 85-10 bis du ministère des Affaires sociales. (Les impôts et taxes et les dotations ne sont pas détaillés, du côté des charges. La présentation des produits est identique.)

Produits	Montants en francs <i>(ne pas inscrire les centimes)</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	
● Cotisations :	
cotisations statutaires ordinaires	368 377
participations :	
administrations	378 387
entreprises	388 397
comités d'entreprise	398 407
produits statutaires bruts A =	408 417
cotisations techniques versées à un autre organisme (réassurance) B =	418 427
produits statutaires nets C = A - B	
cotisations des membres honoraires	428 437
droits d'admission	438 447
recours contre tiers	448 457
● Production immobilisée	458 467
● Subvention d'exploitation	468 477
● Reprise sur provisions (et amortissements)	478 487
● Transferts de charges	488 497
● Produits divers de gestion courante :	498 507
produits des services rendus à d'autres organismes mutualistes	
produits des services rendus à des tiers	508 517
remises de gestion des régimes obligatoires	518 527
● Autres produits	528 537
	538 547
QUOTES-PARTS DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN	548 557
PRODUITS FINANCIERS :	
de participations	
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	558 567
autres intérêts et produits assimilés :	568 577
escomptes obtenus	
revenus des comptes courants	578 587
autres	588 597
reprises sur provisions et transferts de charges financières	598 607
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	608 617
	618 627
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	
sur opérations de gestion :	
subventions d'équilibre	
autres	628 637
sur opérations en capital :	638 647
produits des cessions d'éléments d'actif	
subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	648 657
autres	658 667
reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	668 677
	678 687
SOLDE DÉBITEUR = PERTE	688 697
TOTAL GÉNÉRAL (2)	698 707
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	708 717
(2) Dont produits répartis	718 727

COMPTE DE RÉSULTAT Exercice 19

Charges (Hors taxes pour activités soumises à la TVA)	Montant en francs (ne pas inscrire les centimes)
CHARGES D'EXPLOITATION (1)	
Coûts d'achats des marchandises vendues dans l'exercice	70 79
Consommations de l'exercice en provenance de tiers (2)	80 99
Impôts, taxes et versements assimilés	90 99
Charges de personnel :	
Rémunérations du personnel et des dirigeants	100 109
Charges sociales	110 119
Dotations aux amortissements et aux provisions	120 129
Autres charges :	
Prestations	130 139
Cotisations aux organismes supérieurs	140 149
Autres	150 159
QUOTES-PARTS DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN	160 169
CHARGES FINANCIÈRES :	
Dotations aux provisions	170 179
Intérêts des emprunts et dettes	180 189
Autres	190 199
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	200 209
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	
Sur opérations de gestion	210 219
Sur opérations en capital :	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	220 229
Reprise des déficits des années antérieures	230 239
Autres	240 249
Dotations :	
Aux amortissements	250 259
Aux provisions réglementées (réserve de trésorerie)	260 269
Aux autres provisions	270 279
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS ASSIMILÉS	280 289
SOLDE CRÉDITEUR : EXCÉDENT	290 299
TOTAL GÉNÉRAL (3)	300 309
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	310 319
(2) Dont services extérieurs :	
Personnel extérieur	320 329
Redevances de crédit-bail	330 339
Autres	340 349
Montant au titre de l'informatique compris dans services extérieurs	350 359
(3) Dont charges réparties	360 369

N.B. La présentation du compte de résultat est légèrement moins détaillée que celle figurant dans le document du *Bulletin officiel* n° 85-10 bis du ministère des Affaires sociales. En ce qui concerne les charges on ne demande pas tout le détail des consommations de l'exercice en provenance de tiers, ni des impôts et taxes assimilés, ni des dotations aux amortissements et aux provisions. En ce qui concerne les produits on ne demande pas tout le détail des produits financiers.

Produits (Hors taxes pour activités soumises à la TVA)	Montants en francs (ne pas inscrire les centimes)
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	
Ventes de marchandises	370 379
Production vendue :	
Ventes	380 389
Prestations de services :	
Prix des actes	390 399
Prix de journée (ou de séjour) ou dotation globale de fonctionnement	400 409
Prix des suppléments	410 419
Autres prestations	420 429
Production stockée : +	430 439
-	440 449
Production immobilisée	450 459
Subventions d'exploitation	460 469
Reprise sur provisions (et amortissements)	470 479
Transferts de charges	480 489
Produits divers de gestion courante :	
Produits des services rendus à d'autres organismes mutualistes	490 499
Produits des services rendus à des tiers	500 509
Remises de gestion des régimes obligatoires	510 519
Autres produits :	
Cotisations	520 529
Autres	530 539
QUOTES-PARTS DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN	540 549
PRODUITS FINANCIERS	550 559
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	
Sur opérations de gestion :	
Subventions d'équilibre	560 569
Autres	570 579
Sur opérations en capital :	
Produits des cessions d'éléments d'actifs	580 589
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	590 599
Reprises des excédents des exercices antérieurs (*)	600 609
Autres	610 619
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	620 629
SOLDE DÉBITEUR = PERTE	630 639
TOTAL GÉNÉRAL (2)	640 649
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	650 659
(2) Dont produits répartis	660 669
(*) Uniquement pour les œuvres à prix de journée réglementé.	

Services ou établissements sanitaires et sociaux

Code

- 11 Pharmacie d'officine
- 12 Laboratoire d'analyses
- 21 Lunetterie médicale (centre d'optique)
- 22 Centre d'appareillage et de prothèse
- 30 Service d'ambulance
- 40 Clinique dentaire ou centre de consultations et de soins dentaires
- 51 Dispensaire ou centre de soins (y compris les centres de radiologie, de rééducation fonctionnelle)
- 52 Établissement de PMI (consultations de nourrissons, de protection infantile, centre de planification ou d'éducation familiale)
- 61 Maison de santé médicale, chirurgicale, obstétricale (cliniques)
- 62 Maison de santé pour maladies mentales (y compris centre et foyer de post-cure, appartement thérapeutique)
- 63 Établissement de moyen séjour (centres et maisons de convalescence, repos, régime, cure, réadaptation fonctionnelle, sanatorium, aérium)
- 64 Établissement d'enfants à caractère sanitaire (maisons d'enfants à caractère sanitaire, colonies de vacances à caractère sanitaire)
- 65 Service d'hospitalisation à domicile
- 66 Service de soins infirmiers à domicile
- 71 Service d'aide ménagère à domicile pour personnes âgées
- 72 Maison de retraite
- 73 Logement-foyer pour personnes âgées
- 81 Service d'auxiliaires de vie pour handicapés
- 82 Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- 83 Maison d'enfants à caractère social
- 84 Institut médico-pédagogique, Institut médico-professionnel, Institut médico-éducatif (IMP, IMPRO, IME)
- 85 Foyer d'hébergement pour handicapés adultes
- 86 Centre d'aide par le travail (CAT)
- 91 Service de travailleuses familiales
- 92 Crèche
- 95 Foyer de jeunes travailleurs, foyer d'hébergement pour travailleurs migrants
- 99 Autre établissement sanitaire ou social (à préciser)

Services ou établissements autres que sanitaires ou sociaux

- 01 Loisirs vacances (centres de vacances ou de loisirs, services de tourisme et de colonies de vacances, villages de vacances, ...)
- 09 Divers

Direction de la Sécurité sociale

Direction départementale
des Affaires sanitaires et sociales

Service des Statistiques, des Études
et des Systèmes d'Information

ÉTAT STATISTIQUE ANNUEL

relatif aux groupements mutualistes ayant
au plus 3 500 personnes protégées et ne gérant pas d'œuvres sociales

Nom du président :

Date et signature :

Personne à contacter au sujet des renseignements fournis :

Si nécessaire, jours et heures où il est possible de la joindre :

Cet état est à remplir en deux exemplaires. Le premier exemplaire doit être envoyé avant le 30 AVRIL au commissaire de la République du département. L'autre exemplaire vous est destiné.

Le numéro d'inscription au répertoire départemental s'obtient à partir de l'ancien numéro en lui ajoutant une clé et en lui donnant une structure fixe. Il figure au-dessus de votre nom, sur l'étiquette servant à l'envoi des formulaires vierges.

A. IDENTIFICATION DU GROUPEMENT MUTUALISTE

Nom :

N° d'inscription
au répertoire départemental

.....
Dép. M Clé

Sigle (éventuellement) :

Adresse (à ne mentionner ici qu'en cas de changement d'adresse ou de correction de celle figurant sur l'étiquette-adresse) :

N° de téléphone :

.....
1 pour Paris, sinon rien

N° SIRET

.....

VOTRE GROUPEMENT EST-IL

(cochez la case correspondant à votre cas)

UNE MUTUELLE ?

UNE UNION ?

- d'entreprise ou interentreprise 1
- professionnelle ou interprofessionnelle (1) 2
- de fonctionnaires (y compris militaires) 3
- d'accidents scolaires et sportifs 4
- caisse chirurgicale 5
- à recrutement général 6
- autres, à préciser 9

- une union U

(1) N'indiquer dans cette catégorie que les mutuelles recrutant en partie par adhésions collectives.

B. EFFECTIFS DE MEMBRES PARTICIPANTS COTISANTS ET PERSONNES PROTÉGÉES

<p>▶ Si votre groupement est une MUTUELLE</p>	<p>Membres participants <input style="width: 50px;" type="text"/> <i>(personnes disposant d'un droit de vote)</i></p> <p>Membres cotisants <input style="width: 50px;" type="text"/> <i>(personnes astreintes à une cotisation)</i></p> <p>Personnes protégées <input style="width: 50px;" type="text"/> <i>(toute personne susceptible de bénéficier des prestations de la mutuelle)</i></p>	
<p>▶ Si votre groupement est une UNION ou une FÉDÉRATION</p>	<p>Nombre de groupements adhérents <input style="width: 50px;" type="text"/></p> <p>Membres participants des groupements adhérents <input style="width: 50px;" type="text"/></p> <p>Cotisants des groupements adhérents <input style="width: 50px;" type="text"/></p> <p>Personnes protégées des groupements adhérents <input style="width: 50px;" type="text"/></p> <p>Fournir la liste des groupements adhérents (à la dernière page de cet état statistique).</p>	

C. ACTIVITÉS

C1. ASSURANCE MALADIE

Proposez-vous à vos adhérents des garanties complémentaires à l'assurance maladie de la Sécurité sociale (remboursement au moins partiel du ticket modérateur) ? NON = 0
OUI = 1

C2. ACTION SOCIALE (cf. livre IV du Code de la Mutualité)

Avez-vous passé des conventions (autres que celles du tiers payant) avec des partenaires gérant des établissements ou services d'action sociale NON = 0
OUI = 1

Si oui, remplir le cadre ci-dessous :

Nom et adresse de l'établissement ou du service	Nom de l'organisme gestionnaire

D. PRESTATIONS ET COTISATIONS

PRESTATIONS VERSÉES (nettes de réassurance)	Montants en francs (ne pas inscrire les centimes)
Prestations maladies (y compris maternité)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
– prestations en nature (1)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
– indemnités journalières	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Autres prestations	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Total	<input style="width: 100%;" type="text"/>

(1) Remboursements de soins, médicaments et autres biens médicaux.

COTISATIONS (2)	Montants en francs (ne pas inscrire les centimes)
a. Cotisations statutaires ordinaires	<input style="width: 100%;" type="text"/>
b. Cotisations techniques versées à un autre organisme (réassurance ou coassurance)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Cotisations statutaires nettes (a – b)	<input style="width: 100%;" type="text"/>

(2) Non compris les cotisations encaissées pour le compte d'un autre groupement mutualiste dont vous êtes l'intermédiaire ou le correspondant.

E. LIENS AVEC D'AUTRES ORGANISMES

E1. ADHÉSION AUX GROUPEMENTS SUPÉRIEURS

Cocher la ou les cases
correspondant à votre cas

Adhères-vous directement ou par l'intermédiaire de vos sections?

- à aucune union.....
- aux unions départementales.....
- à d'autres unions.....
- à une ou plusieurs fédérations.....

Si vous adhérez à des groupements nationaux, unions et fédérations, en faire la liste ci-dessous :

Nom des groupements nationaux (unions et fédérations)	Adresse

E2. RELATIONS AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE

Gérez-vous un ou plusieurs régimes obligatoires de la Sécurité sociale?..... NON = 0
OUI = 1

On entend par « gestion d'un régime obligatoire »
l'activité pour laquelle vous percevez des remises de gestion
et qui font généralement l'objet d'un compte séparé.

Si oui, cocher la ou les cases
correspondant à votre cas

- Régime général et régimes assimilés (1).....
- Régime des travailleurs non salariés non agricoles (AMTI).....
- Mutualité sociale agricole, exploitants agricoles (AMEXA).....
- Régimes spéciaux de salariés, préciser :.....
-
- Autres régimes, préciser :.....

(1) Régimes assimilés : fonctionnaires et ouvriers de l'État, agents des collectivités locales, EDF-GDF, étudiants, artistes-auteurs, etc.

F. EFFECTIF DE BÉNÉVOLES ET DE SALARIÉS

Nombre d'administrateurs.....

Nombre de membres de la commission de contrôle.....

Effectif du personnel bénévole.....
(non compris les administrateurs et membres de la commission de contrôle)

Effectif du personnel salarié } à temps plein.....
(y c. personnes mises à disposition du groupement) } à temps partiel.....

Si votre groupement est une Union, voir Liste au verso.

A2. Bilan de clôture (passif - avant affectation du résultat)

Montants en francs (ne pas inscrire les centimes)

P A S S I F	
RESERVES	568 517
REPORT A NOUVEAU	578 568
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	508 597
PROVISIONS TECHNIQUES :	
- provisions mathématiques des rentes	258 207
- risques en cours	608 617
- prestations à payer	618 627
DETTES A COURT TERME :	
- réassureurs (1) et coassureurs	678 637
- adhérents	638 647
- personnel	648 657
- Etat	658 667
- organismes mutualistes	668 677
- autres créanciers	678 687
- emprunts à moins d'un an	688 697
DETTES A PLUS D'UN AN	698 707
REGULARISATION	708 717
ATTENTE ET A REGULARISER	718 727
RESULTAT NET	728 737
TOTAL	738 747

(1) Y compris Caisse Nationale de Prévoyance.

B. Compte d'exploitation générale

Montants en francs (ne pas inscrire les centimes)

D E B I T	C R E D I T
PRESTATIONS VERSEES (nettes de réassurance)	COTISATIONS (nettes des cessions en réassurance)
- capitaux	528 537
- rentes (y compris majorations de rente)	568 577
- autres allocations (indemnités journalières, etc.)	
- rachats de capitaux	
- rachats de rentes	
à ajouter :	à ajouter :
PROVISIONS TECHNIQUES DE CLOTURE :	PROVISIONS TECHNIQUES D'OUVERTURE :
- provisions mathématiques des rentes	- risques en cours
- prestations à payer	538 547
à déduire :	à déduire :
PROVISIONS TECHNIQUES D'OUVERTURE	PROVISIONS TECHNIQUES DE CLOTURE :
- provisions mathématiques des rentes	- risques en cours
- prestations à payer	548 557
TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	REMBOURSEMENT DES MAJORATIONS DE RENTES (Etat)
818 827	558 567
FRATS FINANCIERS	TOTAL DES PRODUITS TECHNIQUES
828 837	948 957
AUTRES CHARGES (gestion générale):	PRODUITS DES PLACEMENTS:
- frais de personnel	- immeubles
- autres frais de gestion	- titres de placement
- dotation aux amortissements et aux provisions	- prêts et liquidité
848 857	958 967
TOTAL DES AUTRES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS
858 867	1008 1017
SOLDE CREDITEUR (excédent):	AUTRES PRODUITS (gestion générale):
868 877	- cotisations spéciales de gestion
TOTAL GENERAL	- produits accessoires et divers
918 927	1028 1037
	TOTAL DES AUTRES PRODUITS
	1038 1047
	SOLDES DEBITEUR (perte)
	1048 1057
	TOTAL GENERAL
	1058 1067

C. Compte de pertes et excédents

F 3 3
10 15

Montants en francs (ne pas inscrire les centimes)

D E B I T	
PERTE D'EXPLOITATION	
gestion technique	37
gestion administrative	17
REPORT SUR EXERCICES ANTERIEURS	37
PERTES EXCEPTIONNELLES	47
IMPOTS	77
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)	87
TOTAL	228

C R E D I T	
EXCEDENT D'EXPLOITATION	
gestion technique	27
gestion administrative	108
EXCEDENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS	118
EXCEDENTS EXCEPTIONNELS	128
RESULTAT DE L'EXERCICE (perte)	138
TOTAL	328

D. Affectation du résultat de l'exercice

Montants en francs (ne pas inscrire les centimes)

D E B I T	
RESULTAT DE L'EXERCICE (perte)	167
DISTRIBUTION AUX ADHERENTS	177
INCORPORATION AUX PROVISIONS TECHNIQUES	187
DOTATION AUX RESERVES	197
TOTAL	728

C R E D I T	
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)	217
REPORT A NOUVEAU	228
PRELEVEMENT SUR RESERVES	238
TOTAL	683

IV . PLACEMENTS

A. Valeur mobilières

Montants en francs (ne pas inscrire les centimes)

	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR DE REALISATION (1)	VALEUR DE REMBOURSEMENT (2)	VALEUR AU BILAN
OBLIGATIONS FRANCAISES	257	247	277	218
TITRES PARTICIPATIFS	237	207		318
SICAV et FCP alinéa 1 (3)	337	317		348
ACTIONS COTEES	377	387		398
SICAV et FCP alinéa 3 (3)	477	427		488
AGENCES DES ETABLISSEMENTS SPECIALISES (4)	577	527		588
ACTIONS ET PARTS (LES UNIONS ECONOMIE SOCIALE)	677	627		688
TOTAL	2727	2427	277	3228

(1) Cours de bourse éventuel. (2) Titres amortissables seulement. (3) Alinéa de l'article 1er du décret du 19 novembre 1962, modifié par le décret du 30 décembre 1981. (4) Etablissements spécialisés dans le financement des coopératives, sociétés mutualistes et associations, et agréés à cet effet.

B. Valeurs foncières et immobilières

	VALEUR BRUTE (1)	AMORTISSEMENT OU DEPRECIATION	VALEUR NETTE
IMMEUBLES	577	587	598
ACTIONS OU PARTS DE SCI	677	687	688
TERRAINS ET GROUPEMENTS FORESTIERS	627	637	658
TOTAL	1881	1911	1944

(1) Prix d'acquisition ou réévaluation conformément à l'article 2 du 22 mars 1985.

C. Prêts

D. Bons et dépôts à terme

	EN COURS DES PRETS A LA CLOTURE		VALEUR AU BILAN
PRETS AUX COLLECTIVITES LOCALES ET A LEURS ETABLISSEMENTS...	687	BONS EMIS PAR DES ETABLISSEMENTS MUTUALISTES	738
PRETS AUX ORGANISMES DE HLM ET ASSIMILES	787	BONS HYPOTHECAIRES	748
PRETS AUX ETABLISSEMENTS DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE	887	BONS DU TRESOR	758
PRETS AUX ORGANISMES MUTUALISTES	987	DEPOTS A PLUS D'UN AN	768
TOTAL	3338	TOTAL	3210

V . INDICATEURS DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

A. Calcul de la marge financière de sécurité

Montants en francs (ne pas inscrire les centimes)

RESERVES	+	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">720</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">757</td></tr> </table>													720											757
720											757															
PART DE L'EXCEDENT MIS EN RESERVE	+	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">758</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">807</td></tr> </table>													758											807
758											807															
REPORT A NOUVEAU (débit)	-	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">808</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">817</td></tr> </table>													808											817
808											817															
PERTE DE L'EXERCICE	-	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">818</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">817</td></tr> </table>													818											817
818											817															
MARGE COMPTABLE	TOTAL	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">828</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">817</td></tr> </table>													828											817
828											817															

MARGE COMPTABLE	+	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">838</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">867</td></tr> </table>													838											867
838											867															
PLUS VALEURS LATENTES DE VALEURS MOBILIERES (1)	+	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">838</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">857</td></tr> </table>													838											857
838											857															
MARGE DE SECURITE CONSTITUEE M	TOTAL	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">858</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">867</td></tr> </table>													858											867
858											867															

(1) Différence entre les deuxième et quatrième colonnes du tableau des placements (valeurs mobilières).

B. Calcul des taux de marge de sécurité

	Montants en francs (ne pas inscrire les centimes) A	TAUX DE MARGE DE SECURITE $\frac{R}{A}$ (en %)	TAUX MINIMUM SOUHAITABLE DE MARGE DE SECURITE																																																																										
COISATIONS	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">868</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">877</td></tr> </table>													868											877	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">878</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">887</td></tr> </table>													878											887	>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">878</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">887</td></tr> </table>													878											887	14 %
868											877																																																																		
878											887																																																																		
878											887																																																																		
PROVISIONS TECHNIQUES	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">881</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">890</td></tr> </table>													881											890	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">891</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">899</td></tr> </table>													891											899	>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td><td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%;"></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">891</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: left;">899</td></tr> </table>													891											899	6 %
881											890																																																																		
891											899																																																																		
891											899																																																																		